

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-588085

ND: 56254

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) : 1208

Matricule : 1208 Société : R.A.M

Acte Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ALNOUZANI Bouchab

Date de naissance : 1946

Adresse : HABITUEL

Tél. : 0604951371 Total des frais engagés : 316,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : **Dr. BELOADI Faouzi**
Spécialiste O.R.L.
119, Bd. Bir Anzarane - Maârif
Tél. : 05 22 23 84 84
05 22 93 14 67

Date de consultation : 24 NOV. 2020

Nom et prénom du malade : EL M. S. S. M. Bouchab Age : 74

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 7/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

مركز بئر أنزران لأمراض الأذن والحنجرة وجراحة الوجه العنق والفك وتقويم الدوار والصمك والشخير
Centre Bir Anzarane d'O.R.L et de Chirurgie Cervico-Maxillo-Faciale
Exploration des Vertiges de la Surdit 

Dr. Faouzi BELQADI

- CES D'ORL
- UNIVERSITE PARIS VII
- NEZ - GORGE - OREILLE
- Chirurgie Cervico - Maxillo - Faciale
- Vertige - Ronflement
- M decin F d ral de la FFESSM



الدكتور فوزي بلقاضي

- اختصاصي في أمراض الأذن الأنف والحنجرة وجراحة الوجه العنق والفك
 - وتقويم الدوار والصمك والشخير
 - طبيب الجامعة الفرنسية للفطس والرياضيات
- 24/11/2020

Monsieur AL MOUZANI Bouchaib

33,00 x 2

SPECTRUM gouttes auriculaires

6 gouttes dans l'oreille malade 2 fois par jour pendant 10 jours.



T = 66,00

PHARMACIE WILAYA MOULOUYA
ZEKRI Abdelaziz
Docteur en Pharmacie
19-222-224 Bd. Oued Moulouya El Oulfa
Casablanca - Tel: 0522.90.51.13
ICE: 00229 22000071

Dr. BELQADI Faouzi
Sp cialiste O.R.L
119, Bd. Bir Anzarane - Ma rif
T l: 05 22 23 84 84
05 22 98 14 67

LOT: A090510-1
PER: 07-2022
PPV: 33,00DH

LOT: A090510-1
PER: 07-2022
PPV: 33,00DH